



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

DECISION n°2025-167

ATTRIBUTION MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE POUR PRESTATION D'INSTRUCTION DES DROITS DES SOLS

nomenclature .I.I

Le Maire de la commune de Sausset-les-Pins,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°2025-04-04 du 03 avril 2025 concernant la mise à jour des délégations du Conseil Municipal au Maire,
- Considérant que la commune se trouve dans l'obligation de mettre en place une nouvelle organisation locale en matière de compétences en urbanisme,
- Considérant la consultation par voie de procédure adaptée référencée 25010 concernant la prestation de services pour l'instruction des droits des sols.
- Considérant l'étude des trois offres réceptionnées dans le cadre de cette consultation et le classement des propositions faites par les entreprises, selon les critères de jugement des offres mentionnés dans le règlement de consultation.

DECIDE :

Article 1 : La société retenue dans le cadre de ce marché à procédure adaptée est :

**Steven BRIAND E.I.
10, Place des Tours
77 115 BLANDY-LES-TOURS.**

Article 2 : La présente mission sera engagée suivant les bons de commande correspondant aux dossiers de demande nécessitant l'assistance de l'urbanisme. Leur montant sera calculé sur la base du bordereau de prix unitaires, document contractuel. Le montant maximum annuel hors taxes du marché a été fixé à 15 000 €, il n'a pas été fixé de minimum.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa date de notification soit le 25 juillet 2025. Il est renouvelable par reconduction expresse, par période de 12 mois, la décision de reconduction ou d'interruption intervient 4 mois avant sa date d'échéance annuelle soit le 25 Mars de chaque année.

Article 4 : La dépense correspondante est prévue au budget communal.

Article 5 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 25 juillet 2025.

Le Maire,
Maxime MARCHAND.



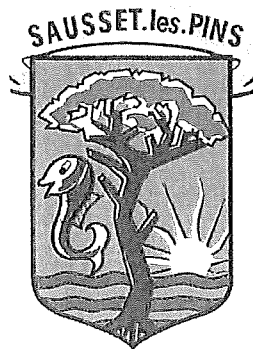
1

Réf. client : [EMP] Courrier de notification / procédure 110
Réf. dossier : [EMP] Courrier de notification / procédure 1

MAIRIE DE SAUSSET LES PINS
Bouillet Christine
c.bouillet@saussetlespins.fr
Place des Droits de l'Homme
13960 Sausset-les-Pins

[illegible]

- notification-mapa-instruction-droits-des-sols.pdf : 1,47 MB



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICE

Commune de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville
Place des droits de l'homme
13960 SAUSSET-LES-PINS

INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DE DROITS DES SOLS

Marché à prix unitaires passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2112-6 du Code de la Commande Publique

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché N°25010

Article I – Forme et objet du Marché.

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique. C'est un accord-cadre mono-attributaire (ex marché à bons de commande), soumis aux dispositions de l'article R.2112-6 du Code de la Commande Publique, sans minimum de commandes et avec un maximum hors taxe annuel de :

Descriptif	Maximum annuel HT
Instruction de demandes d'autorisation de droits des sols	15 000 €

Article II - Pouvoir adjudicateur.

COMMUNE DE SAUSSET LES PINS

Place des Droits de l'Homme

13960 Sausset-les-Pins

SIRET : 21130104900014

Pouvoir adjudicateur, signataire :

M. Maxime MARCHAND, Maire en exercice, habilité à représenter la collectivité territoriale susnommée et à signer le présent marché,

Article III - Engagement du candidat

Signataire :

Nom : Briand Prénom(s) : Steven

Qualité : Représentant de l'entreprise Steven BRIAND EI

Adresse : 393 rue des Savoies 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny

Téléphone : 06.99.41.22.11 Courriel : info@stevenbriand.fr

Agissant :

☐

Pour mon propre compte

☒

Pour le compte de la personne morale (nom et adresse) : Steven BRIAND EI dont le siège social est 393 rue des Savoies à Saint-Pierre-en-Faucigny (74800)

Pour le compte de la personne publique candidate

En tant que mandataire

du groupement solidaire

du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières et l'ayant lu et approuvé, ainsi que des documents qui y sont mentionnés,

III.1 Sur le prix.

Les prestations faisant l'objet du présent accord cadre seront réglés par application des quantités réellement exécutées des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix unitaires.

Le montant total des travaux susceptibles d'être commandés pendant la période initiale de l'accord cadre est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit :

Descriptif	Minimum annuel HT	Maximum annuel HT
Instruction de demandes d'autorisation de droits des sols	sans	15 000 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

III.2 Règlement des prestations.

Compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire.



Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
1027	000	0000000000	4	EUR

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1027 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000

Domiciliation

CCM PARIS REUILLY ST ANTOINE

Domiciliation

CCM PARIS REUILLY ST ANTOINE

2 RUE DE REUILLY

75012 PARIS

01 53 35 44 33

BIC (Bank Identifier Code)

CMOIFR21

Titulaire du compte (Account Owner)

BRIAND STEVEN (EI)

393 RUE DES SAVOIES

74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

III.3 Modalités de paiement.

Les factures seront réglées par la Commune de Sausset par virement administratif.

III.4 Délai de paiements.

Les sommes dues au titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article IV – Durée du marché

Le marché est passé pour une période d'un an à compter de la date de notification. Il est reconductible trois fois par reconduction expresse deux mois minimum avant sa date anniversaire (pour une année supplémentaire) soit une durée maximale de 4 ans.

Article VII – CCAG de référence :

Le Cahier des Clauses Administratives Générales «prestations intellectuelles» dernière version en vigueur.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A Saint-Pierre-en-Faucigny

Le 09/07/2025

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Briand

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Maire de la Commune de SAUSSET-LES-PINS
Accepte la présente offre pour valoir marché.

DATE D'EFFET DU MARCHE :

Signature du représentant du pouvoir

A SAUSSET-LES-PINS

Le 25 Juillet 2025

Le Maire,

Maxime MARCHAND.

Pour le Maire empêché
Le 1er Adjoint au Maire,
Marie-Laure WALTER



NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE :

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

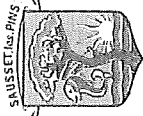
Ale

Signature

En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandée avec accusé de réception):

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché).





COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS

PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION
DE DROITS DES SOLS

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U)- document contractuel

TYPE D'ACTE	PONDERATION/PC permis de construire	COUT UNITAIRE ACTE EN € HT	COUT UNITAIRE ACTE EN € TTC	TOTAL TTC DU BPU
permis de construire (dont permis modificatif) (PC-PCM)	1	150 €		150 €
permis d'aménager(PA)	1,2	180 €		180 €
permis de démolir (PD)	0,4	60 €		60 €
déclaration préalable (DP)	0,6	90 €		90 €
certificat d'urbanisme b (Cub)	0,4	60 €	Auto-entreprise : TVA non applicable - article 293 B du code général des impôts (CGI)	60 €
certificat d'urbanisme a(Cua)	0,2	30 €		30 €
réunion de travail	0,5	75 €		75 €
réunion de vérification instruction information	0,5	75 €		75 €
Instruction technique autorisation de travaux pour établissement recevant du public (AT) plus fiche technique)				
Transfert d'autorisation	0,8	120 €		120 €
	0,2	30 €		30 €
TOTAL		870	0	870

Fait à Saint-Pierre-en-Faucigny
Date : 09/07/2025

Signature du responsable de la société

Brand



Le Maire, M. RICHARD,
Maxime, MARC, emplace,
Jean-Pierre, AGENCE, rue de la
Mairie - Sausset-les-Pins - 13480 Sausset-les-Pins

[Handwritten signature]